



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

Compte rendu de réunion
14 septembre 2023

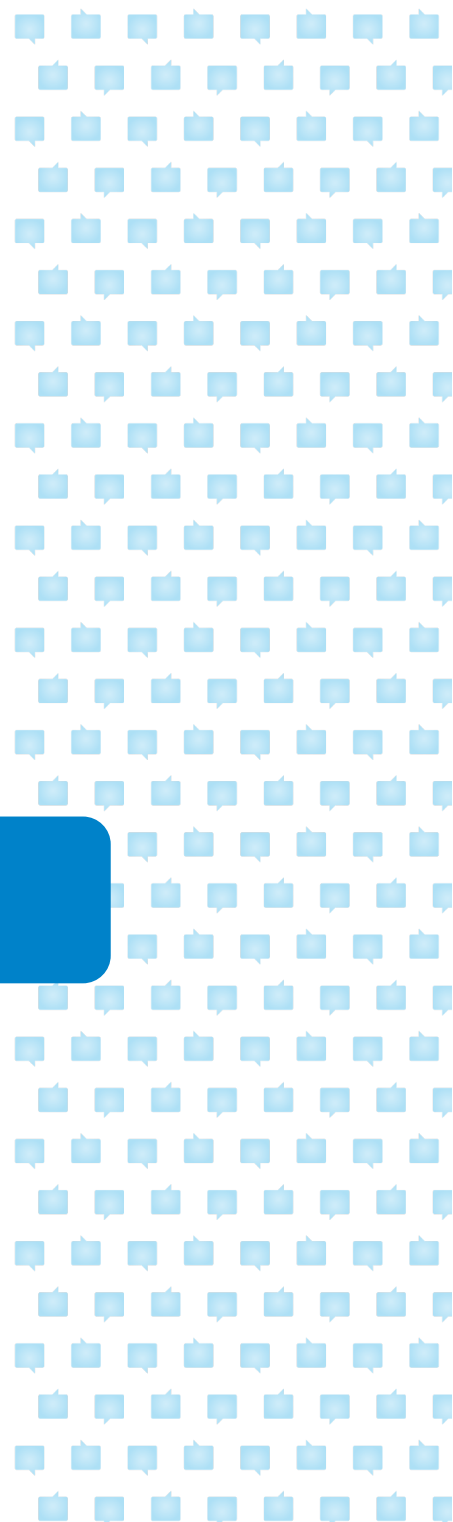


TABLE DES MATIÈRES

1.	<i>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</i>	1
2.	<i>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 JUIN 2023</i>	1
3.	<i>ACTIONS DE SUIVI</i>	1
3.1	Revenir au Comité sur le pourcentage de matériel (non acceptable) rejeté dans le compost (Englobe)	1
3.2	Revenir au Comité sur l'utilisation prévue de l'espace où est situé la plateforme de compostage du bas (Englobe)	1
3.3	Vérifier l'intérêt de la population à ce qu'une porte ouverte du site soit organisée	3
3.4	Réflexion sur l'élargissement du membership du Comité de Vigilance.....	4
3.5	Certificat d'autorisation pour la phase 4	4
4.	<i>SUIVI DES EAUX</i>	7
4.2	Les eaux (bilan 2022)	7
5.	<i>PRÉTRAITEMENT DES EAUX</i>	9
6.	<i>SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET TONNAGE (MAI, JUIN, JUILLET)</i>	12
6.1	WM	12
6.2	ENGLOBE.....	13
6.3	EDL.....	14
7.	<i>FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (MAI, JUIN, JUILLET)</i>	15
8.	<i>SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP</i>	16
9.	<i>DIVERS</i>	17
10.	<i>PROCHAINE RENCONTRE</i>	17
10.1	PROCHAINE RENCONTRE	17
11.	<i>LEVÉE DE LA RÉUNION</i>	17



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2023.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 JUIN 2023

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

Le compte rendu de la rencontre du 8 juin 2023 est validé par les membres.

M. Ouellet et le Comité soulignent la qualité des comptes rendus et remercient l'équipe de Transfert pour leur travail.

M. Arseneault précise qu'un correctif doit être apporté au précédent compte rendu afin d'ajuster l'unité de mesure pour exprimer la superficie des plateformes de compostage.

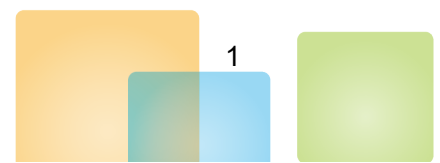
3. ACTIONS DE SUIVI

3.1 REVENIR AU COMITÉ SUR LE POURCENTAGE DE MATÉRIEL (NON ACCEPTABLE) REJETÉ DANS LE COMPOST (ENGLOBE)

Mme Gagnon, auxiliaire technique pour la plateforme de compostage d'Englobe, explique qu'environ un ou deux camions sont refusés annuellement à l'entrée, car leur tonnage n'est pas destiné au compostage. De plus, c'est environ 1500 tonnes de matériaux non acceptables qui sont rejetés du compost pour être retournées à l'enfouissement, ce qui représente environ 4% du tonnage.

3.2 REVENIR AU COMITÉ SUR L'UTILISATION PRÉVUE DE L'ESPACE OÙ EST SITUÉ LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU BAS (ENGLOBE)

Mme Gagnon précise qu'Englobe n'a pas encore pris de décision au sujet de l'utilisation de l'espace où est situé la plateforme de compostage du bas. Les pourparlers avec WM se poursuivent. Un retour sera fait au Comité lorsqu'une décision aura été prise.



Elle ajoute qu'en ce moment, le matériel de compostage est acheminé sur la plateforme du haut dans la mesure du possible, et que les opérations prioritaires sur la plateforme du bas concernent la gestion des matières compostables qui ne peuvent être reçues que sur cette plateforme en raison du certificat d'autorisation (CA).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que cela veut dire que des matières compostables sont encore reçues à la plateforme du bas ?</i>	Mme Gagnon confirme que la plateforme du bas continue d'être utilisée pour tamiser l'andain présent, faire sortir le produit fini qui s'y trouve et entreposer des matériaux structurants. Aussi, les CA étant quelques peu différents entre les deux plateformes, certains matériaux bénéfiques pour des projets pilotes sont reçus sur la plateforme du bas.
<i>Est-ce que le tamiseur qui était sur la plateforme du bas a été déplacé sur la plateforme du haut ?</i>	Mme Gagnon explique que, à la suite de discussions avec WM, deux tamiseurs sont en haut dont le nouveau et un tamiseur demeure sur la plateforme du bas.
<i>Est-ce que l'équipement et le procédé de gestion des eaux de lixiviation produites sur les plateformes sont les mêmes pour les deux plateformes ?</i>	Mme Gagnon précise ne pas savoir si le procédé et l'équipement sont les mêmes, mais confirme que les eaux de lixiviation sont gérées sur les deux plateformes. M. Desnoyers précise que les deux plateformes ont l'équipement pour collecter l'eau de lixiviation pour l'acheminer vers les bassins de traitement.
<i>Est-ce que l'eau de lixiviation sur les plateformes est récupérée par gravité ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.
<i>Quelles sont les matières compostables qui ne sont pas reçues sur la plateforme du haut ?</i>	Mme Gagnon affirme ne pas avoir l'information. M. Arseneault précise que l'intention est que les opérations de compostage qui produisent du lixiviat soient concentrées sur la plateforme du haut. La plateforme du bas sera réservée pour les produits finis puisqu'ils ne produisent pas de lixiviat. Les capacités sont de 40 000 mètres cubes pour la plateforme du haut et de 22 500 mètres cubes pour la plateforme du bas.
<i>Est-ce que le but est de minimiser la génération de lixiviat sur la plateforme du bas ?</i>	M. Arseneault confirme que c'est le cas et qu'un débitmètre est installé pour s'assurer que la génération soit minimale afin de ne pas dépasser les limites autorisées.

Action de suivi :

- Revenir au Comité sur le type de matières compostables permises sur la plateforme du bas par rapport à celle du haut (distinction au niveau des autorisations – par Englobe).

3.3 VÉRIFIER L'INTÉRÊT DE LA POPULATION À CE QU'UNE PORTE OUVERTE DU SITE SOIT ORGANISÉE

M. Arseneault explique que le sujet a été abordé lors de la séance du Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de juin. Le conseil est favorable à l'organisation d'une porte ouverte qui serait alors une opportunité d'inviter les personnes intéressées à se joindre au Comité. Puis, il propose de demander à chacune des villes de faire le message sur la tenue d'une porte ouverte lors d'une de leur séance. Une communication pourrait également être faite dans le journal local. Il propose le printemps/été 2024 comme période pour tenir une telle porte ouverte.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le moment idéal pour tenir une porte ouverte ?</i>	M. Desnoyers répond que d'un point de vue technique, c'est préférable dans la semaine, mais que cela peut être fait la fin de semaine. Il sera également nécessaire d'assurer la coordination entre les intervenants (WM – Englobe – EDL – Régie).
<i>Est-ce qu'une porte ouverte peut être organisée pendant vos heures d'opérations?</i>	M. Desnoyers confirme que cela peut être organisé de manière sécuritaire. L'intérêt consiste à voir davantage les opérations. Cependant, il faut aussi choisir un moment qui est opportun pour la population.
<i>Quelle serait la formule privilégiée ?</i>	M. Desnoyers répond que la formule retenue à Sainte-Sophie pour ce type d'activité est celle du samedi puisque c'est une meilleure plage pour la population et qu'il est malgré tout possible de voir un peu d'équipement. Plusieurs partenaires œuvrent sur le site, ce qui pourrait être d'intérêt pour une telle porte ouverte.
<i>Est-ce que la porte ouverte aurait lieu au printemps ?</i>	M. Desnoyers précise qu'elle ne pourrait idéalement avoir lieu qu'à partir du mois de juin pour des raisons opérationnelles.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la porte ouverte pourrait être organisée dans le cadre de la visite de site du Comité en juin ? Cela pourrait être une opportunité pour la population et les membres du Comité de discuter et aussi de voir l'intérêt de certains de se joindre au Comité.</i>	M. Desnoyers répond que c'est une idée qui sera considérée.

Action de suivi :

- Préparer une porte ouverte pour 2024 et considérer la possibilité de la tenir en même temps que la visite de site du comité.

3.4 RÉFLEXION SUR L'ÉLARGISSEMENT DU MEMBERSHIP DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Arsenault mentionne que l'organisation de la porte ouverte offrira des opportunités de vérifier l'intérêt des personnes déjà intéressées par le sujet à se joindre au Comité.

3.5 CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA PHASE 4

M. Arseneault annonce que le CA pour la phase 4 a été obtenu la journée même. Préalablement à cette autorisation, plusieurs rencontres avaient été tenues avec le ministère pour faire avancer le processus. Ce certificat est pour une durée d'un an plutôt qu'être pour l'ensemble de la capacité de la phase 4, avec une possibilité de renouvellement. Les conditions liées à ce certificat concernent principalement la gestion de l'eau de lixiviation. À ce sujet, lors de sa séance en juillet, la RIADM a pris la décision, avec résolution écrite, de construire une nouvelle usine de traitement des eaux au LET de Lachute. Les détails techniques de l'usine n'ont pas encore été décidés. Néanmoins, la résolution confirme qu'une usine sera construite d'ici trois ans.

La résolution qui a été prise par la RIADM à la séance de juillet 2023 est accessible au lien suivant :

<https://www.riadm.ca/wp-content/uploads/2023/04/PV-seance-reguliere-13-juillet-2023.pdf>

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'aménagement de la première cellule de la phase 4 a été débuté ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Le CA pour l'aménagement de la cellule avait déjà été octroyé. Il restait à obtenir le CA pour son exploitation.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il était anticipé que le CA soit octroyé cet automne ?</i>	<p>M. Desnoyers confirme que le CA était effectivement anticipé et attendu en vue d'exploiter la nouvelle cellule.</p> <p>M. Arseneault rappelle que l'obtention du CA nécessitait de répondre à de nombreuses questions et enjeux. Pour éviter des délais, il avait été décidé de scinder le CA en deux, soit une partie aménagement et une partie exploitation. Les travaux d'aménagement ont pu ainsi commencer pendant que les questions et enjeux du ministère ont été répondus dans les derniers mois, principalement en lien avec l'enjeu du traitement des eaux. D'ailleurs, le CA a été octroyé pour un an précisément parce que le ministère veut s'assurer de bien suivre l'évolution de l'enjeu du traitement des eaux.</p>
<i>Est-ce que le CA est renouvelable chaque année potentiellement jusqu'à ce que l'usine de traitement devienne opérationnelle ?</i>	M. Arseneault confirme que c'est le cas.
<i>Est-il possible pour les membres du Comité de prendre connaissance du CA ?</i>	<p>M. Desnoyers confirme que oui. Il ajoute que les détails du CA sont les mêmes pour le tonnage, soit 500 000 tonnes annuelles. En revanche, la période du CA est maintenant du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024. Par ailleurs, une partie du lixiviat sera maintenant acheminée par camion jusqu'à l'usine de traitement.</p> <p>M. Arseneault ajoute qu'en raison des périodes d'interdictions de déverser le lixiviat, la demande a été faite au ministère d'acheminer 300 mètres cubes par jour par camion jusqu'à l'usine de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL) pour répondre à cet enjeu, en plus des 900 mètres cubes acheminés via la conduite existante.</p>
<i>Est-ce que l'usine de la RAEUCL a les capacités pour traiter ces 1200 mètres cubes de lixiviat ?</i>	M. Arseneault confirme que oui. L'enjeu n'est pas la capacité de traitement de l'usine, mais plutôt un de risque de déversement lors des périodes de précipitations, sachant que des surverses sont aménagées le long de la conduite. Le ministère a accepté la demande de 300 mètres cubes par jour.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de camions sont nécessaires pour acheminer 300 mètres cubes de lixiviats ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est environ une dizaine de camions. Il ajoute que c'est une solution palliative pour résoudre l'enjeu de déversement qui était une considération importante pour octroyer le CA. Mme Caillaud précise que les enjeux potentiels occasionnés par le passage de ses camions sont en cours d'analyse.
<i>Est-ce que l'usine de traitement annoncée par la RIADM permettra le traitement complet des lixiviats ?</i>	M. Arseneault confirme que oui.
<i>Est-ce qu'un volume de traitement a été ciblé ?</i>	M. Arseneault répond que le volume ciblé est celui généré par le site.
<i>Est-ce que la performance d'autres usines de traitement existantes comme celle de WM à Sainte-Sophie sera regardée ?</i>	M. Arseneault répond que la RIADM est déjà en cours d'analyse des usines existantes.
<i>Est-ce que la résolution d'une solution à long terme à l'enjeu du traitement des eaux était une condition pour l'octroi du CA ?</i>	M. Arseneault confirme que oui.
<i>Est-ce que le ministère faisait des recommandations sur la manière de satisfaire l'enjeu du traitement des eaux ?</i>	M. Arseneault précise que le ministère avait besoin qu'un engagement soit pris sans nécessairement prendre position sur la manière d'y parvenir.
<i>Est-ce qu'une synthèse des modifications notables qui résultent de ce nouveau CA pourrait être faite au Comité ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

Action de suivi :

- Revenir au comité lorsque la décision sera prise sur la technologie utilisée pour la nouvelle usine de traitement des eaux
- Revenir au Comité sur les changements d'intérêt qui résultent du nouveau CA.

4. SUIVI DES EAUX

4.1. VUE D'ENSEMBLE – GESTION DES EAUX AU SITE

Mme Caillaud présente une vue d'ensemble de la gestion des eaux au site.

Elle explique que :

- Les eaux de lixiviation, soit les eaux de précipitation qui percolent à travers le site, sont pompées au fond des cellules d'enfouissement imperméabilisées.
- Puis, elles sont acheminées à des bassins localisés sur la propriété, pour un prétraitement (permettant de réduire la concentration de certains paramètres).
- Enfin, elles sont pompées vers l'usine de traitement de la Ville de Lachute pour leur traitement final. Le point de rejet demeure celui de la Rivière du Nord.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la nouvelle usine de traitement des eaux qui sera construite devra traiter 215 000 mètres cubes d'eau annuellement ?</i>	M. Arseneault précise que selon les volumes fournis au ministère pour le nouveau CA, ce sont 240 000 mètres cubes d'eau qui seront traités.
<i>Si 900 mètres cubes sont présentement acheminés par jour à l'usine de l'RAEUCL, est-ce que le volume total annuel ne devrait pas être supérieur à 240 000 mètres cubes annuellement ?</i>	M. Arseneault précise que le ministère impose une limite quotidienne et une limite annuelle. En ce moment, cette limite est de 215 000 mètres cubes. Elle devrait être révisée autour de 240 000 mètres cubes suivant l'exploitation de la phase 4. Mme Caillaud précise qu'il peut y avoir des arrêts de déversements décidés par la Ville.
<i>Est-ce que les arrêts de déversements peuvent durer plusieurs jours ?</i>	Mme Caillaud précise que les arrêts peuvent durer des semaines. Par exemple, si l'arrêt est dû à un problème de pompage, il peut être nécessaire d'arrêter les rejets le temps d'identifier la problématique. Le temps que le sous-traitant intervienne pour excaver l'endroit problématique, des journées peuvent s'être écoulées. M. Desnoyers ajoute que les rejets sont aussi arrêtés pendant l'hiver. Cela accentue le besoin de rejeter un maximum d'eau avant l'hiver, ce qui en fait un enjeu important dans la gestion.

4.2 LES EAUX (BILAN 2022)

Mme Caillaud explique que les suivis hebdomadaires et mensuels sont les mêmes que les années antérieures. Découlant d'une entente avec la Ville, des suivis des eaux prétraités sont effectués tous les six mois. Des suivis périodiques sont également faits pour les eaux

de surfaces et les eaux souterraines en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). Le lixiviat brut est vérifié une fois par an. Elle ajoute que, dans la conception des cellules, une épaisseur d'argile importante est maintenue dans le fond des cellules pour empêcher l'eau qui s'écoule d'atteindre la nappe phréatique.

M. Arseneault précise que la nappe phréatique se trouve 22 mètres plus bas que le fond des cellules.

Pour les eaux de surface, Mme Caillaud explique que trois campagnes sont réalisées par années, dont les analyses sont effectuées par la firme experte Bureau Veritas. Celle-ci a accès à toutes les données, connaît les historiques du site et peut donc déceler les données problématiques. Les données sont compilées par la firme WSP et tous les rapports sont transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Elle rappelle que, dans l'application des normes du REIMR, les valeurs naturelles observées en amont et en aval sont prises en compte pour déceler si le site d'enfouissement est la cause. De plus, l'historique permet aussi de faire des comparatifs pour distinguer les valeurs habituelles des valeurs exceptionnelles. Lors de données problématiques, des vérifications sont faites à la source pour déterminer la cause et déterminer si les opérations de WM en sont la cause.

Mme Caillaud explique que toutes les données des eaux ont été fournies dans des fiches récapitulatives qui ont été envoyées aux membres par courriel. Les points de dépassements y sont répertoriés. Elle ajoute que les eaux de surface n'ont fait l'objet d'aucun dépassement.

Pour les eaux souterraines, les normes et paramètres sont plus importants. Elle ajoute qu'aucune norme ne s'applique pour les coliformes fécaux, mais des contrôles sont faits lorsqu'ils sont détectés. Pour les concentrations de fer et de manganèse, elles sont parfois observées au-delà des normes, et ce, naturellement. Ainsi, les dépassements répertoriés ne représentent pas un enjeu. Les concentrations de sodium peuvent être plus élevées l'hiver en raison de l'utilisation du sel de déglacage, ce qui n'est pas relié à l'enfouissement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les données complètes seront envoyées par courriel ?</i>	Mme Caillaud précise que oui. M. Craft ajoute que si certaines données transmises aux membres soulèvent des questions, de les communiquer et elles seront traitées à la rencontre subséquente.
<i>Est-ce qu'une soustraction est faite entre les données en aval et en amont pour déterminer l'apport potentiel du site ?</i>	Mme Caillaud explique que non, car même les valeurs naturelles peuvent varier. Par exemple, une pluie peut faire varier naturellement la valeur d'un paramètre. Avec le délai de percolation, il est impossible d'en tenir compte dans le traitement de la donnée en aval.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le sodium présent dans le sel de déglçage demeure longtemps dans le sol ?</i>	Mme Caillaud précise ne pas connaître la durée exacte, mais elle peut confirmer que le sodium se dissout avec le temps et que, en prenant l'exemple sur les autres sites d'enfouissement, les échantillons démontrent que les valeurs de sodium baissent progressivement.
<i>Est-ce qu'il y a déjà eu une contamination de la nappe phréatique sur le site depuis son existence ?</i>	Mme Caillaud confirme que non. Elle précise cependant que même s'il y avait un dépassement, la donnée doit être remise en contexte. Elle prend l'exemple d'un puits d'échantillonnage sur un autre site d'enfouissement qui affleure à la surface et qui démontre ponctuellement des dépassements en coliformes fécaux liés à la présence de chevreuils.
<i>Est-ce que vous connaissez la vitesse d'écoulement des eaux ?</i>	Mme Caillaud répond qu'elle n'a pas la donnée avec elle, mais pourra revenir avec l'information. Toutefois, elle précise que les puits d'échantillonnages sont très près des cellules, donc les résultats en aval sont actuels.

Action de suivi :

- Revenir au Comité sur la vitesse d'écoulement des eaux.

5. PRÉTRAITEMENT DES EAUX

Mme Caillaud explique qu'aucune norme ne s'applique aux eaux de lixiviation, mais un échantillonnage est effectué une fois par an conformément au REIMR, dont les résultats sont transmis au ministère. Un suivi des eaux prétraitées à la Ville est aussi effectué mensuellement de manière indicative telle que définie par le REIMR. Des analyses plus complètes sont faites biannuellement, en accord avec l'entente avec la Ville, et n'ont révélé aucun dépassement.

Parmi les faits saillants des douze derniers mois, il y a eu quelques dépassements de la concentration d'azote ammoniacal. En 2022, durant l'hiver, les charges en azote ammoniacal et en DBO₅ (demande biologique en oxygène sur 5 jours) pouvaient excéder les normes. En effet, les bactéries nécessaires pour leur traitement ne sont pas efficaces lors des températures froides.

Elle explique que la capacité du bassin d'accumulation est de 66 000 mètres cubes pour traiter l'ensemble du lixiviat, incluant les eaux issues des opérations d'Englobe et de EDL. Dans les faits, la capacité est plus grande, car il y a des dispositifs pour augmenter les marges de manœuvre au niveau de la gestion des eaux, notamment avec les autres bassins. L'année 2022 a été caractérisée par davantage de mois où l'utilisation de la

capacité approchait le 100%, dont la période de mai à août. Déjà en janvier, 66% de la capacité était utilisée. C'est pourquoi il faut rejeter le maximum d'eau possible pour faire diminuer le niveau dans le bassin. Aussi, l'été a été marqué par de plus gros coups d'eau qu'au printemps, ce qui est un enjeu supplémentaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les enjeux de traitement de l'azote ammoniacal sont en lien avec l'entente ?</i>	Mme Caillaud confirme que oui et que les causes et le contexte des dépassements sont toujours les mêmes.
<i>Est-ce que les débits d'eau de lixiviation vers l'usine de traitement devraient être moins importants en janvier ?</i>	Mme Caillaud explique qu'en principe oui, mais dans les faits, avec les interdictions de rejets l'hiver, les bassins peuvent atteindre des niveaux élevés qui obligent à faire des rejets lorsque possible. M. Arseneault ajoute que c'est la raison derrière le recours au camionnage pour permettre d'acheminer des quantités de lixiviat pour satisfaire les besoins.
<i>Est-ce que les concentrations d'azote ammoniacal sont plus faibles à la sortie du rejet ?</i>	M. Arseneault confirme que oui, car il se trouve dilué lors de son cheminement vers le point de rejet. Des contrôles seront faits de manière quotidienne et hebdomadaire pour s'assurer de respecter la limite fixée.
<i>Est-ce que les arrêts de rejets s'expliquent par un enjeu de quantité d'eau ou de capacité ?</i>	M. Desnoyers répond que les arrêts de rejets sont contrôlés par la ville, en lien avec les risques de surverses de leur réseau. Ce n'est pas un enjeu de quantité d'eau généré par le site mais un enjeu de capacité général du réseau dans lequel les eaux du site se déverse.
<i>Est-ce qu'il y a moins de lixiviat l'hiver parce que la neige s'infiltré moins que la pluie ?</i>	M. Desnoyers explique qu'en raison du long processus de percolation, il y a un décalage important. Par exemple, l'impact de la fonte des neiges sur le lixiviat peut se faire ressentir jusqu'en juin.
<i>Est-ce que les charges dans le lixiviat ont été stables malgré les fortes précipitations de l'été ?</i>	Mme Caillaud précise ne pas avoir cette information et fera un suivi au Comité.
<i>Quelle est la différence entre les suivis des charges mensuels et biannuels ?</i>	Mme Caillaud explique que les suivis mensuels sont liés au rejet à la Ville tandis que ceux biannuels contiennent beaucoup plus de paramètres et sont en lien avec les propriétés du lixiviat sur le site.
<i>Est-ce que les échantillons ont été faits à la même période de l'année que les années antérieures ?</i>	Mme Caillaud confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Même si le bilan de l'année 2023 sera communiqué en 2024, jusqu'à maintenant à quoi ressemble l'année 2023 ?</i>	M. Desnoyers répond que les données sont semblables à 2022.
<i>Pourquoi est-ce que les pourcentages d'utilisation des bassins ont été si haut en 2022 ?</i>	<p>M. Desnoyers explique que cela s'explique par les interdictions de rejet et le bris d'une conduite. Aussi l'effet de décalage de la fonte des neiges a entraîné des répercussions jusqu'en août.</p> <p>M. Arseneault ajoute qu'une journée presque record de pluie s'est produite en juin avec plus de 100 mm qui sont tombés en 24 heures.</p>
<i>Qu'arrive-t-il si l'utilisation de la capacité du bassin dépasse 100% ?</i>	<p>M. Desnoyers explique que ce n'est pas souhaitable et que tout est mis en place pour ne pas que ça se produise.</p> <p>Mme Caillaud précise que le pourcentage est établi par rapport à la limite de 60 000 mètres cubes qui est une valeur cible qu'il est important de se fixer pour les opérations.</p>
<i>Est-ce que la marge de sécurité que vous avez est importante ?</i>	<p>Mme Caillaud confirme que oui.</p> <p>M. Desnoyers rappelle qu'une berme de sécurité avait été construite il y a cinq ans lors d'une situation exceptionnelle et qu'elle est toujours en place, contribuant également à cette marge.</p> <p>Mme Caillaud rappelle qu'il ne faut pas négliger également la capacité de traitement qui est aussi déterminante pour l'accumulation de lixiviat.</p>
<i>Est-ce que cet enjeu de capacité explique la décision de construire une usine de traitement des eaux sur le site ?</i>	M. Arseneault confirme que oui. Il ajoute que la Ville impose des pénalités importantes lorsqu'il y a des rejets directs sans traitement à l'usine, ce pourquoi tout est fait pour qu'il n'y ait pas de tels rejets. Toutes ces considérations culminent vers le choix de construire une nouvelle usine de traitement.

Action de suivi :

- Revenir au Comité sur l'impact des précipitations (abondantes à l'été 2023) sur les charges dans le lixiviat.

6. SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET TONNAGE (MAI, JUIN, JUILLET)

6.1 WM

M. Desnoyers explique qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis la dernière rencontre. Les opérations des derniers mois ont consisté en la poursuite de l'enfouissement à la cellule 4 de la phase 3, soit la dernière cellule de la phase. Aussi, les démarches nécessaires au démarrage de la phase 4 se poursuivent. La première cellule de cette phase sera prête pour recevoir des déchets dès le mois d'octobre. Les déchets constituant un excellent isolant, il est important que la première couche de déchets, soit déposée avant le début de la période de gel.

Pour les tonnages, la limite autorisée est 500 000 tonnes de déchets par année, excluant le matériel de recouvrement. Beaucoup de tonnage a été reçu en mai, tandis que les mois de juin et juillet ont été plus tranquilles. Avec les quantités reçues jusqu'à maintenant, le tonnage final pour l'année devrait être légèrement en deçà de la limite de 500 000 tonnes. Il rappelle que l'année précédente, notamment en raison d'un feu dans un centre de tri de matériaux secs de Montréal, et de la limite quasi atteinte par le site de Lachenaie avant le temps, le site de Lachute avait reçu plus de déchets et presque atteint la limite permise.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la cellule 1 de la phase 4 pourrait recevoir des déchets dès maintenant puisque le CA est approuvé ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui, mais que la planification de mise en service de la cellule 1-4 est prévue pour le mois d'octobre
<i>Est-ce que de minimiser la production d'eau est favorable d'un point de vue opérationnel ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Il est préférable que l'espace ouvert soit le plus petit possible.
<i>Est-ce que les travaux de fermeture de la cellule 2 de la phase 3 seront complétés cet hiver ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est la priorité. EDL est responsable d'installer les puits verticaux. Il faut prévoir de l'espace pour mettre deux mètres d'argile. Ensuite, il faudra compléter la cellule 3 de la phase 3.
<i>Est-ce que les volumes de tonnages sont plus importants l'été ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui, mais que l'été 2023 a été relativement tranquille en termes de tonnage et de projets de construction comparativement aux étés précédents.
<i>Si le tonnage reçu depuis le début de l'année est de 303 741 tonnes, est-ce que la tendance n'indique pas qu'il y a un risque de dépassement de la limite ?</i>	M. Desnoyers explique que le tonnage étant beaucoup plus important l'été que l'automne, le tonnage à la fin de l'année devrait être en deçà des 500 000 tonnes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce problématique que beaucoup moins de matériaux de recouvrement aient été reçus cette année ?</i>	M. Desnoyers répond que non. Le tonnage de ce type de matériel est cyclique et cela se replace avec la haute saison.
<i>Est-ce qu'il y a une limite imposée pour la quantité de matériaux de recouvrement maintenus sur le site ?</i>	M. Desnoyers répond que non, ce n'est pas balisé. L'important est que ces sols soient gérés à l'intérieur d'une cellule active afin que le lixiviat qui s'en génère soit géré. Du point de vue opérationnel, il y a un système de réservation en place pour venir y déposer les sols contaminés. Un processus imposant une limite maximale journalière pourrait être mis de l'avant afin de contrôler l'achalandage quotidien sur le site Mme Caillaud précise que seulement les sols B-C sont acceptés sur le site de Lachute puisqu'ils ne sont pas utilisés pour le recouvrement final.
<i>Est-ce que les clients pourront décider de la date qu'ils viendront porter leurs sols contaminés ?</i>	M. Desnoyers confirme que ce serait le cas.

6.2 ENGLOBE

Mme Gagnon donne les données des intrants de matières compostables soit :

- 4733 tonnes en juillet
- 4863 tonnes en août
- 1959 tonnes du 1^{er} au 12 septembre

Les quantités de produits finis sortis et vendus sont :

- 3820 verges en juillet
- 4802 verges en août
- 913 verges du 1^{er} au 12 septembre (compost végétal seulement)

Elle explique qu'Englobe a pris possession de son nouveau tamiseur qui servira à tamiser du 7/16. Le tamiseur 2-1/2 a été déplacé sur la plateforme du haut, ne restant plus qu'un tamiseur en bas. Pendant les mois de juillet à septembre, Englobe s'est consacrée aux opérations habituelles de retournement du compost.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle proportion de l'espace consacré à la plateforme de compostage du haut est présentement utilisée ?</i>	Mme Gagnon affirme ne pas connaître la proportion exacte. Elle rappelle que lors de la visite de site en juin, les andains n'étaient que du côté droit. Maintenant, ils ont suffisamment d'andains pour en avoir placé du côté gauche de la plateforme. Chaque fois qu'un andain est fermé pour être tamisé, un nouvel andain est formé.
<i>Est-ce que vos trois tamiseurs sont de la même marque ?</i>	Mme Gagnon confirme que oui.
<i>Qu'est-ce qui détermine le format de tamisage ?</i>	Mme Gagnon précise que c'est le tambour à l'intérieur.

Action de suivi :

- Revenir au Comité sur la proportion de la plateforme de compostage du haut utilisée.

6.3 EDL

M. Yves Thériault, directeur régional pour EDL, explique que le bilan complet des opérations d'EDL est prévu pour la rencontre de décembre. Ce qui a été réalisé lors des mois de mai, juin et juillet est principalement des travaux d'installations de nouveaux puits verticaux.

Puis il présente les données de valorisation du biogaz et de l'utilisation de la torchère. Pour le mois d'août, auquel les données ne sont pas encore disponibles, il précise que la torchère n'a pas été utilisée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a une explication pourquoi les données de valorisation du biogaz sont plus bas pendant l'été ?</i>	M. Thériault explique que la génération de biogaz est très variable et qu'il est difficile d'identifier des raisons spécifiques. Les données sur une année sont davantage indicatives que les variations d'un mois à l'autre.
<i>Pourquoi est-ce que la torchère a été utilisée en janvier ?</i>	M. Thériault explique qu'Hydro-Québec a forcé l'arrêt de la centrale pendant une semaine.
<i>Est-ce que les raisons sont connues pourquoi la période de pointe est en décembre 2021 avec deux millions de mètres cubes ?</i>	M. Thériault explique que plusieurs facteurs peuvent contribuer aux données élevées comme la météo, la pression atmosphérique, le degré de mise en place des embouts des puits verticaux et les fissures dans le système de conduits. Il précise que certains mois, avec les quantités d'eau plus importantes, le pompage a été réduit. Les relevés surfaciques sont plus informatifs à ce sujet.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'ajout d'une plateforme de compostage qui permet de réduire les matières organiques dans les déchets a une répercussion sur la génération de biogaz ?</i>	M. Thériault confirme que cela devrait effectivement avoir cet effet. Il précise que l'ajout récent de sept nouveaux puits verticaux devrait toutefois causer une petite augmentation de la génération.
<i>Est-ce que les travaux d'installations des embouts des puits verticaux sont terminés ?</i>	M. Thériault confirme qu'ils sont terminés. La prochaine étape est de compléter le recouvrement final.
<i>Aurait-il été préférable que le recouvrement final soit complété avant de procéder à l'installation des embouts des puits verticaux ?</i>	M. Thériault confirme que oui. M. Desnoyers ajoute que l'objectif est de compléter le recouvrement le plus rapidement possible. Deux mètres d'argiles seront mis partout sur les cellules. Jusqu'à maintenant, cela a été problématique, car l'argile ne tenait pas en raison des températures trop chaudes pendant l'hiver.
<i>Une alerte odeur étant en vigueur, quand ces travaux seront-ils complétés ?</i>	M. Desnoyers explique que le temps entre l'installation des embouts des puits verticaux et leur raccordement peut entraîner une libération de biogaz qui entraîne des odeurs. Il précise que la durée des travaux demeure indéterminée.
<i>Est-ce qu'un avis peut être communiqué lorsque les travaux seront terminés ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

Action de suivi :

- Aviser le comité lorsque les travaux de recouvrement qui entraînent des odeurs seront terminés.

7. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (MAI, JUIN, JUILLET)

Mme Caillaud donne les faits saillants du suivi environnemental. Elle explique d'abord que les données de DCO n'ont pas été très bonnes au mois de juin. Les volumes de bassins ont été diminués ce qui a contribué aux valeurs élevées. Normalement, avec les capacités de traitement, les niveaux des bassins baissent rapidement.

M. Desnoyers explique que les données de la campagne de relevés surfaciques du printemps ont été reçues qui révèlent 18 dépassements. Il explique que la période à laquelle les relevés ont été pris concorde avec une problématique à la centrale ce qui pourrait

expliquer des dépassements. Les prochains relevés surfaciques permettront de déterminer si ces dépassements étaient exceptionnels.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Puisque la DCO est incluse dans la demande biologique en oxygène (DBO), comment se fait-il que les deux données ne soient pas corrélées ?</i>	Mme Caillaud confirme que ce sont les données que WM a reçu du laboratoire.
<i>Comme 5 des 18 dépassements se sont aussi produits lors du relevé surfacique précédent, est-ce que des causes ont pu être identifiées ?</i>	M. Desnoyers explique que les dépassements sont situés à proximité de la station de pompage SP-3. Des travaux ont été réalisés dans la conduite permettant d'acheminer le lixiviat de la plateforme de compostage. L'espoir est que ces travaux auront résolu la problématique et que le prochain relevé n'aura plus de dépassement.
<i>Quand sera réalisé le prochain relevé ?</i>	M. Desnoyers précise qu'il est en cours de réalisation en ce moment.
<i>Est-ce que le port d'un détecteur 4 gaz est obligatoire lors de la prise de relevée.</i>	M. Desnoyers répond que le port d'un tel détecteur est nécessaire pour les zones à risques et recommandé lors de la réalisation des relevés.
<i>Est-ce que les nouveaux puits forés ont un impact positif sur les relevés surfaciques ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Aussitôt forés et mis en opérations, ils permettent de capter le biogaz.

8. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP

M. Desnoyers explique qu'un signalement d'odeur en lien avec les travaux de forage des sept puits verticaux. Ces puits ayant été rapidement raccordés, l'épisode d'odeurs a été court, mais cela a suffi pour recevoir le signalement.

Il précise qu'il n'y a eu aucune visite du ministère pendant les mois de mai, juin et juillet. Cependant, un inspecteur était présent ce matin, ce qui apparaîtra dans le prochain suivi des visites.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a un lien entre la visite de l'inspecteur et le nouveau CA ?</i>	M. Desnoyers répond que non, ce sont des équipes distinctes.
<i>Est-ce que les visites du ministère sont annoncées ?</i>	M. Desnoyers précise qu'ils sont avisés quelques jours d'avance.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'inspecteur pourrait venir sans s'annoncer ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

9. DIVERS

Aucun point divers n'a été ajouté.

10. PROCHAINE RENCONTRE

10.1 PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers rappelle que la prochaine réunion est prévue le 7 décembre 2023 et remercie les membres pour leur présence.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20h51.

Nicolas Lavoie
Rapporteur de la réunion